

Compte rendu du conseil d'école du lundi 9 novembre 2015

Écoles de Grand-Longueron, Paroy sur Tholon et Champlay

Présents : Mmes Sellier et Aubineau, enseignantes M. Dubuisson et Perrin, enseignants remplaçant Mmes Villin et Diatta.

Mme Italiano, Mme Prainito, M. Rotilio élus des communes de Paroy et Champlay

Mme Rubillon, M. Nerenhausen, Mme Rollet, Mme Pradon, parents élus

Excusés : Mmes Villin et Diatta, Mme Roumieux, M. Barret et M. Biteur

La réunion est ouverte à 19h.

Le rattachement des trois écoles en un seul conseil d'école est demandé.

Effectifs :

Les effectifs de cette année sont présentés :

Au Grand-Longueron : 12 élèves en petite section de maternelle, 5 en moyenne section et 6 en grande section dans la classe de Madame Sellier, 11 élèves de grande section et 13 CP pour la classe de Mme Diatta.

A Paroy : 11 CE1 et 14 CE2

A Champlay : 15 CM1 et 9 CM2

Il faudra se poser la question de l'organisation des classes de l'année prochaine, la salle de classe de Champlay ne pouvant accueillir les 29 futurs élèves de CM1-CM2.

Bilan du début d'année :

A Champlay, Mme Aubineau note une bonne rentrée, malgré un groupe de CM1 un peu bavard dont certains ont du mal à se mettre au travail.

A Grand-Longueron, Mme Diatta note que son groupe de grande section est assez attentif alors que l'entrée dans la lecture semble difficile pour certains CP. Mme Sellier est satisfaite de la rentrée de sa classe, bien qu'un triple niveau réclame de l'organisation.

A Paroy, Mme Villin, et M. Dubuisson son remplaçant, mentionnent un groupe de CE2 qui connaît déjà le fonctionnement de la classe, ce qui permet aux enseignants de prendre plus de temps pour le groupe de CE1 plus bruyant, qui a plus de mal à se mettre au travail.

Modification et validation du règlement de l'école :

Un préambule traitant sur le respect des valeurs de la République, telles la tolérance et la laïcité, a été ajouté aux règlements des différentes écoles.

Quelques modifications mineures ont été effectuées.

Les règlements ont été validés à l'unanimité par le Conseil d'Ecole.

Plan particulier de mise en sureté (PPMS)

Les PPMS ont été présentés au Conseil d'Ecole et validés.

Des exercices d'évacuation ont été effectués dans les trois écoles, en septembre à Paroy, en novembre à Champlay et au Grand-Longueron

RASED

Aucune prise de contact n'a pour l'instant pu être effectuée. Les membres du RASED sont basés à Joigny et ne disposent pas de créneaux horaires pour venir effectuer des interventions dans nos écoles, et ce malgré un besoin dans certains niveaux.

Dialogue parents / école

Les quatre classes du regroupement utilisent des moyens de communication, en plus du tableau d'affichage, pour instaurer un dialogue entre l'école et les parents.

Au Grand-Longueron : Les élèves de maternelle ont une pochette de liaison, les CP ont un cahier de devoirs.

A Paroy : Les élèves ont un cahier de devoirs.

A Champlay : un cahier de liaison.

En cas de besoin, les enseignants se tiennent à la disposition des parents qui souhaitent les rencontrer pour toute raison.

Il a été décidé que les prochaines réunions auraient lieu le lundi à 18h30, cet horaire étant le plus pratique pour les personnes présentes au Conseil.

Avenant au projet d'école :

Un avenant au projet d'école a été présenté. Il prévoit différentes actions au cours de l'année :

Un projet autour de la laïcité à l'école sera mené dans le cadre de la journée de la laïcité, qui aura lieu le mercredi 9 décembre. Les enseignants proposent de planter un arbre de la laïcité à l'Arboretum de Champlay. Une étude de la charte de la laïcité sera menée en classe avec les élèves du cycle 3. Mme Diatta a pour projet de visiter la mairie avec sa classe.

Un projet théâtre est en cours : Il s'agit de préparer un spectacle qui aura lieu à la fin de l'année. Le thème choisi est le mythe d'Ulysse.

A Champlay, Mme Aubineau et sa classe participeront à un projet golf avec un intervenant, ancien golfeur professionnel. Il s'agira de 7 séances en mars et avril, 3 à Champlay et 3 au Practice de Saint Julien du Sault, plus une rencontre avec d'autres écoles.

La classe de neige entre aussi dans le cadre du projet d'école.

Projets menés au cours de l'année :

Sur les trois écoles :

Les élèves participent au prix des Incorruptibles, à Ecole et Cinéma, ainsi qu'à la journée de la laïcité.

Les écoles organisent le vide-grenier de Paroy, qui aura lieu le dimanche 22 mai 2015.

A tour de rôle, les classes (sauf les petite et moyenne sections) iront à la piscine à Joigny.

A chaque période, les élèves du regroupement se retrouveront pour un temps en commun.

La semaine du goût a été menée en octobre, un spectacle sera offert à Noël.

Il y aura aussi Carnaval en février et un pique-nique en fin d'année.

A Grand-Longueron :

Mme Diatta mène dans sa classe des ateliers Montessori, basés sur le libre choix des activités parmi celles proposées. Un projet tennis sera mené dans l'année.

A Paroy :

Mme Villin prévoit de mener un projet autour du Moyen-Age à son retour. Deux sorties seront organisées, une à Guédelon et une dans un centre équestre. A partir du mois d'avril, les enfants participeront à des sorties vélos.

A Champlay :

Les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » au mois de septembre à Joigny. Ils ont ramassé entre 150 et 200 kg de déchets.

Ils participeront aux commémorations du 11 novembre à Champlay et à Paroy.

La photo de classe devrait avoir lieu le 9 mai 2016.

La classe de Champlay travaille en lien avec celles de Cézy et Villevallier autour d'un projet centré sur la mythologie. Des rencontres seront organisées autour de ce thème.

Classe de neige de l'école de Champlay :

Les élèves partiront en classe de neige à Bernex du 25 au 29 janvier 2016.

Le coût total du séjour est de 378 euros par élève.

Différentes actions ont été menées afin de diminuer ce coût.

Une bourse aux fèves a été organisée conjointement avec Mme Courtois, grand-mère d'un élève. Ceci a permis de rapporter 443 euros environ à l'école, soit 21 euros par enfant. Le Conseil d'Ecole remercie grandement Mme Courtois pour cette manifestation. Un apéro-concert, un vide-grenier ont été menés par l'école, pour un bénéfice total d'environ 2000 euros, soit 94 euros par enfant. Une tombola est en cours pour contribuer au financement du séjour.

Enfin, l'école remercie les mairies de Champlay et de Paroy pour les subventions apportées.

Au total, toutes ces actions et subventions devraient permettre de diminuer le coût du séjour à une somme comprise entre 180 et 200 euros.

Concernant les parents accompagnateurs, une maman a été choisie par les parents de la classe. La présence d'un papa en plus, qui paieraient son séjour, a été discutée avec le conseil d'école, aucun homme n'accompagnant la sortie. Le choix s'est porté sur la première qui s'est présentée et qui est la plus active au sein du RPI.

Demandes aux mairies :

A Champlay : Mme Aubineau remercie la mairie pour l'installation d'un vidéo projecteur dans la classe ainsi que pour les subventions de la classe de neige.

Au Grand-Longueron : Les enseignantes remercient la mairie pour l'installation d'étagères dans la classe de Mme Diatta, ainsi que pour les différentes réparations effectuées au cours de l'été.

Elles demandent à ce qu'un éclairage soit placé à la sortie de l'école, du côté du petit portail.

Questions diverses des parents :

Un incident a été évoqué dans la classe de Champlay avec l'enseignante du mardi. Celui-ci a été réglé. Le conseil d'école rappelle qu'en cas de problème dans la classe, la meilleure démarche est d'aller voir l'enseignant aussitôt pour clarifier la situation.

Les parents demandent à ce que les enfants de l'école de Paroy aient moins de devoirs le mercredi pour cause d'activités sportives ou culturelles. L'enseignant en prend note et agira en conséquence.

Un incident a eu lieu à la cantine le 15 octobre, une employée ayant quitté son poste. Elle a aussitôt été remplacée par Mme Italiano et M. Journaux, élus de la commune de Paroy. Les élèves n'ont jamais été laissés en encadrement réduit.

La mairie continue de travailler à la résolution des problèmes de la cantine et de la gestion du personnel.

Il est rappelé aux parents qu'en cas de problème à la cantine, ils doivent le signaler immédiatement par courrier à la mairie de Paroy.

Bilan des coopératives.

A Grand-Longueron : Les comptes sont vérifiés et créditeurs de 2759,44 euros.

A Champlay : Les comptes sont vérifiés et créditeurs de 9693,48 euros.

A Paroy : Les comptes sont vérifiés et créditeurs de 3302,86 euros.

L'ordre du jour étant clos, le conseil d'école s'est terminé à 21h.